

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 D 00115
Numéro SIREN : 800 095 606
Nom ou dénomination : 5 AVENUE DES BONSHOMMES

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2023 sous le numéro de dépôt 20112

ATTESTATION

Dossier suivi par
Mathilde HENRY
0134697590
mathilde.henry.95016@paris.notaires.fr

SUCCESSION Jean-Claude TREDAN
1008867 /CHL /MH /

JE SOUSSIGNE Maître Charles LEFÈVRE Notaire Associé membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Stéphanie DESVOGES et Charles LEFÈVRE, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à L'ISLE ADAM (Val d'Oise), 29 Grande Rue, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Jean-Claude Alain Patrick **TREDAN**, en son vivant retraité, époux de Madame Monique Michelle Juliette **BEAUDOIN**, demeurant à L'ISLE ADAM (95290) 3 Avenue des Bonshommes.

Né à PONTOISE (95000), le 13 janvier 1954.

Marié à la mairie de L'ISLE-ADAM (95290) le 12 février 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à L'ISLE-ADAM (95290) (FRANCE), le 24 mars 2022.

Donation entre époux

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marcel ANNEBICQUE, notaire à L'ISLE ADAM, le 26 janvier 1980, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Monsieur Jean TREDAN a fait donation au profit de son conjoint, qui a accepté, de tout ou partie de l'une des quotités disponibles qui seront permises entre époux par la législation en vigueur au jour du décès, soit de la pleine propriété de la quotité disponible ordinaire, soit d'un quart en pleine propriété et de trois quarts en usufruit, soit de l'usufruit, de tous les biens composant sa succession, le tout à son choix exclusif.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Madame Monique Michelle Juliette **BEAUDOIN**, retraitée, demeurant à L'ISLE ADAM (95290) 3 Avenue des Bonshommes.

Née à L'ISLE-ADAM (95290), le 7 juillet 1954.

Veuve de Monsieur Jean Claude Alain Patrick **TREDAN**.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession.

Titulaire du droit de jouissance gratuite, pendant une année à compter du décès, du logement appartenant aux époux ou dépendant totalement de la succession, que le conjoint occupait effectivement à titre de résidence principale au jour du décès, ainsi que du mobilier le garnissant, conformément aux dispositions de l'article 763 du Code civil.

Bénéficiaire, si le conjoint en fait la demande dans l'année du décès, d'un droit d'habitation viager sur ce logement, et d'un droit d'usage viager sur le mobilier le garnissant, dans les conditions et conformément aux dispositions de l'article 764 du Code civil.

Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé.

Héritier

Monsieur Yohann **TREDAN**, courtier en assurances, époux de Madame Kibbeum **JO**, demeurant à L'ISLE-ADAM (95290) 5 avenue des Bonshommes.

Né à L'ISLE-ADAM (95290) le 10 avril 1979.

Marié à la mairie de L'ISLE-ADAM (95290) le 4 octobre 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils unique né de son union avec son conjoint survivant.

Habile à se dire et porter seul et unique héritier pour le tout, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Monique **TREDAN** a la qualité d'épouse commune en biens et donataire de Monsieur Jean **TREDAN**.

Monsieur Yohann **TREDAN** est habile à se dire et porter héritier de Monsieur Jean **TREDAN** son père susnommé.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Office Notarial de L'ISLE ADAM (Val d'Oise), 29 Grande Rue , le 23 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à L'Isle Adam
Le 23 mai 2022.

